

qu'embrasse le pouvoir épiscopal. Pour le peuple chrétien, les évêques ne sont pas seulement des maîtres dans la foi, ils sont aussi placés à sa tête pour régir et gouverner, responsables du salut des hommes que Dieu leur a confiés et dont un jour ils devront lui rendre compte. C'est pour cela que l'apôtre saint Paul adresse aux chrétiens cette exhortation : *"Obéissez à ceux qui sont à votre tête et soyez-leur soumis ; car ils veillent sur vous et doivent rendre compte de vos âmes."* (Hebr., xiii, 17.)

Il est, en effet, constant et manifeste qu'il y a dans l'Eglise de ux ordres bien distincts par leur nature, les pasteurs et le troupeau, c'est-à-dire les chefs et le peuple. Le premier ordre a pour fonction d'enseigner, de gouverner, de diriger les hommes dans la vie, d'imposer des règles ; l'autre a pour devoir d'être soumis au premier, de lui obéir, d'exécuter ses ordres et de lui rendre honneur. Qui si les subordonnés usurpent le rôle du supérieur, c'est, de leur part, non seulement faire un acte d'injurieuse témérité, mais encore c'est bouleverser, autant qu'il est en eux, l'ordre si sagement établi par la providence du divin fondateur de l'Eglise. S'il se trouvait, par hasard, dans les rangs de l'épiscopat, un évêque ne se souvenant pas assez de sa dignité et paraissant infidèle à quelqu'une de ses saintes obligations, il ne perdrait, malgré cela, rien de ses pouvoirs, et tant qu'il demeurerait en communion avec le Pontife romain, il ne serait certainement permis à personne, d'affaiblir en quoi que ce soit le respect et l'obéissance qu'on doit à son autorité. Par contre, scruter les actes épiscopaux, les critiquer, n'appartient nullement aux particuliers, mais cela regarde seulement ceux qui, dans la hiérarchie sacrée, ont un pouvoir supérieur, et surtout le Pontife suprême ; car c'est à lui que Jésus-Christ a confié le soin de paître partout non seulement les agneaux, mais encore les brebis. Tout au plus, quand les fidèles ont de grands sujets de plainte, leur est-il permis de déférer la cause entière au Pontife romain, pourvu toutefois que, gardant la prudence et la modération conseillées par l'amour du bien commun, ils ne se répandent point en cris et en objurgations, ce qui contribue plutôt à faire les divisions et les haines, ou certainement à les augmenter.

Ces principes fondamentaux, qui ne peuvent être renversés sans entraîner avec la confusion et la ruine du gouvernement de l'Eglise, Nous avons maintes fois pris soin de les rappeler et de les inculquer. Nos lettres à Notre nonce en France, que vous avez citées à propos, parlent clairement, ainsi que celles adressées plus tard à l'archevêque de Paris, aux évêques belges, à quelques évêques italiens et les deux encycliques aux évêques de France et d'Espagne. De nouveau aujourd'hui, Nous rappelons ces documents, de nouveau Nous les inculquons, espérant grandement que Nos avertissements et Notre autorité apaiseront chez vous l'agitation présente des esprits dans votre diocèse, que tous s'affermiront et se reposeront dans la foi, dans l'obéissance,